



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

### Procès-verbal de la séance du lundi 6 octobre 2025

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Mme Sabra Chuard**, secrétaire, pour procéder à l'appel nominal.

36 membres sont présents, 15 membres sont excusés, 6 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour de 59, le quorum est fixé à 19 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacune et chacun et salue la Municipalité in corpore.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle indique également que la séance, comme à l'accoutumée, sera enregistrée afin de rédiger le procès-verbal au plus près des diverses interventions, que l'enregistrement sera gardé jusqu'à approbation du procès-verbal et qu'il sera ensuite effacé.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

#### Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations
2. Procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025
3. Procès-verbal de la séance du lundi 30 juin 2025
4. Communications du bureau du Conseil général
5. Préavis municipal n° 05/2025 – Arrêté d'imposition – Année 2026
6. Préavis municipal n° 06/2025 – Demande d'un crédit d'étude en vue de l'extension de la surface aménagée sur le parking du port pour l'entreposage des bers

7. Préavis municipal n° 07/2025 – Evaluation de la faisabilité de l'achat du restaurant et du magasin sis sur le DDP n° 569
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers

### **Point 1 : Démissions / admissions et assermentations**

Le bureau du Conseil général n'a reçu à ce jour aucune demande d'admission ni de démission.

### **Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025**

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. **La Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la lecture, ce qui n'est pas le cas.

Ne faisant l'objet d'aucune modification, d'aucune remarque, d'aucun avis contraire ni d'aucune abstention, ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Point 3 : Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 juin 2025**

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. **La Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la lecture, ce qui n'est pas le cas.

Ne faisant l'objet d'aucune modification, d'aucune remarque, d'aucun avis contraire ni d'aucune abstention, ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Point 4 : Communications du bureau du Conseil général**

#### **Communication n° 1 : Votations du 28.09.2025**

**Mme Véronique Gut-Lacôte** affiche à l'écran les résultats avec son taux de participation.

- ⇒ Votations fédérales : à Chevroux, l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires a été refusé tout comme pour le canton, alors qu'il a été accepté au niveau fédéral. La loi sur l'e-ID a été acceptée. Le taux de participation était proche du 50 %.
- ⇒ Votations cantonales : le taux de participation était légèrement plus bas ; les habitants de Chevroux ont suivi les habitants du canton excepté pour le quorum dans le cadre des élections où l'objet avait été refusé.

#### **Communication n° 2 : Votations du 30.11.2025**

**La Présidente** annonce les objets du prochain scrutin fédéral, soit les initiatives populaires (service citoyen et pour l'avenir). Les scrutins cantonaux ne sont quant à eux pas encore annoncés.

### Communication n° 3 : Séances du Conseil général

La prochaine date pour les séances du Conseil 2025 est affichée à l'écran :

- Lundi 15 décembre 2025 Séance IV

#### **Point 5 : Préavis municipal 05 / 2025 – Arrêté d'imposition – année 2026**

**La Présidente** donne lecture du préavis. Elle donne ensuite la parole à **Mme Karin Thévoz**, rapporteuse de la commission des finances, qui lit son rapport puis met ensuite en discussion le préavis.

Puisqu'il n'y a pas de remarque, le Conseil général décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté avec un taux d'imposition à 68.5 % par rapport à l'impôt cantonal de base.

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire, d'aucune remarque ni d'aucune abstention, le préavis 05 / 2025 est accepté à l'unanimité.

#### **Point 6 : Préavis municipal 06 / 2025 – Demande d'un crédit d'étude en vue de l'extension de la surface aménagée sur le parking du port pour l'entreposage des bers**

**La Présidente** donne lecture du préavis. Elle donne ensuite la parole à **M. Jean-Luc Bonny**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport puis met ensuite en discussion le préavis.

Puisqu'il n'y a pas de remarque, le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à mener l'étude en vue de l'extension de la surface aménagée sur le parking du port pour un montant de CHF 15'000.- TTC ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 15'000.- TTC ;
- de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire mais d'une abstention, le préavis 06 / 2025 est accepté à la majorité.

#### **Point 7 : Préavis municipal 07 / 2025 – Évaluation de la faisabilité de l'achat du restaurant et du magasin sis sur le DDP n° 569**

Suite à l'interpellation votée par le Conseil général en date du 23.06.2025, un courrier a été envoyé à la Municipalité, dont **la Présidente** en donne lecture, puis poursuit avec la lecture succincte du préavis.

Elle donne ensuite la parole à la Municipalité concernant le point 6 dudit préavis (page 7).

**M. Le Syndic** signale à cet effet l'erreur du montant du plafond d'endettement qui est de 8.5 millions et non de 7.5 millions. Il évoque aussi la seconde erreur relative aux frais engagés qui sont de 9'842.50 pour Gastroconsult (point 9 du préavis), l'acompte payé ayant été déduit, ce qui fait qu'au total, les frais engagés s'élèvent à 14'815.10. Elle transmet ensuite la parole à **Mme Fabienne Bonny-Hurni**, rapporteuse de la

commission des finances, qui lit son rapport puis met ensuite en discussion le préavis.

**M. Daniel Quintairos** demande si d'autres frais vont encore être engagés pour des analyses ou si les expertises effectuées sont à ce jour suffisantes et veut s'assurer que l'objet de votation pour l'actuel préavis est uniquement d'autoriser la Municipalité à négocier le prix d'achat, ce à quoi **la Présidente** confirme pour l'objet du présent préavis. Il mentionne également avoir vu que le droit de réméré est inscrit en garantie de paiement du solde et demande si le prix est connu. **M. le Syndic** affirme tout d'abord que les éléments récoltés à ce jour suffisent à la Municipalité et qu'il n'y aura donc pas d'autres frais d'études qui seront entrepris. Quant au montant du droit de réméré, celui-ci n'a malheureusement pas pu être communiqué car c'est un acte notarié, soit confidentiel.

**M. Sylvain Thévoz**, conscient que ce n'est pas le sujet du présent préavis, se demande tout de même si pour la suite, des personnes ont déjà été approchées ou auraient manifesté leur intérêt pour la gérance du bâtiment. **M. Le Syndic** répond que la personne contactée à ce jour par la Municipalité n'a pas désiré y donner suite.

**M. Eric Bonny-Hurni** relève que la question est pertinente car le choix du tenancier est important, afin que la personne qui assure cette reprise aime son métier sinon cela peut mener à la faillite et porter préjudice à la commune. Il mentionne aussi que cela fait un moment que le bâtiment est mis en vente et qu'il ne suscite pas de grand intérêt. **M. Le Syndic** indique que la société Gastrovaud pourra s'engager à trouver des personnes qualifiées tant pour le magasin que pour le restaurant. Mais cela sera communiqué en détails dans le cadre d'une démarche ultérieure.

**M. Daniel Quintairos** relève la nécessité pourtant d'avoir à ce jour certains de ces éléments avant d'autoriser la négociation et de ce qui se fera concrètement dans ce cadre. **La Présidente** rappelle effectivement que le sujet de votation du jour est d'autoriser la Municipalité à négocier le prix d'achat auprès de la société Misotho SA, que toute suite dans la procédure fera l'objet d'un préavis ultérieur, et donc que toute offre y relative pourra toujours être refusée par le Conseil par la suite. **M. Alexandre Liechti** informe que la prochaine étape est de connaître le prix d'acquisition qui sera déterminant pour la suite sur la notion de la rentabilité réelle du projet et que la Commune ne va pas s'y engager si cela engendra trop de frais ou de complications sur sa pérennisation.

Puisqu'il n'y a pas d'autre remarque, le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les négociations avec le propriétaire et ses mandataires en vue de l'acquisition du DDP 569 ;
- de porter les frais déjà engagés au compte d'investissement 360.503 ;
- de dire qu'il est ainsi répondu à l'interpellation déposée par Monsieur Alexandre Bonny concernant l'achat du DDP 569.

Le préavis est donc soumis au vote. Faisant l'objet d'aucun avis contraire mais de quatre abstentions, le préavis 07 / 2025 est accepté à la majorité.

## **Point 8 : Communications de la Municipalité**

**La Présidente** donne ainsi la parole au **Syndic**.

**M. Charles Edouard Bonny** informe de la suite au préavis 07 / 2024 concernant la demande de crédit complémentaire relative aux coûts de construction dans le cadre de la rénovation du port et des annexes. De ce fait, il notifie que le montant du droit de boucle a été notamment validé par M. Prix ainsi que par le canton. L'information vient d'être relayée dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 16.09.2025, et qui sans recours dans un délai de 20 jours, l'entrée en vigueur dudit montant est prévue au 10 octobre 2025 avec une facturation finale aux plaisanciers pour fin novembre 2025 .

Il évoque ensuite la situation actuelle concernant la remise en état de la conduite de courantologie et des frais y relatifs. La Municipalité a mandaté un avocat ainsi qu'un bureau d'ingénieur indépendant pour toutes les démarches traitant des offres et de la prise en charge des frais. Les frais engagés aujourd'hui par la Municipalité sont de CHF 10'000.- mais selon la tournure de la procédure et des frais complémentaires possibles, ce sujet sera repris en discussion ultérieurement dans un préavis sachant qu'un montant de CHF 190'000.- pourrait être nécessaire pour la remise en état.

**M. Christian Bonny** prend ensuite la parole pour traiter du bouclage d'eau ; ainsi, des forages vont être faits dans les marais de commune afin de trouver l'emplacement exact du collecteur et de la conduite pour savoir ensuite comment positionner la chambre, faire les plans et estimer les coûts y relatifs qui feront l'objet d'un prochain préavis. Le coût de ces travaux de forage de quelques milliers de francs n'a pas été mis au budget 2026 suite à une discussion et un accord avec le boursier. Aussi, il informe que les travaux de remplacement du système de pompage des eaux usées de la zone chalets (préavis 05 / 2023) pourront enfin commencer courant ce mois.

**Mme Martine Roux** indique que concernant l'église (préavis 02 / 2025), une nacelle va être placée le lendemain par l'entreprise afin d'enlever les cadrans et aiguilles qui seront remis dans quelques semaines. Quant aux travaux d'assainissement, ceux-ci auront lieu courant novembre 2025. La Paroisse PACORE a été mise au courant des divers travaux et des restrictions provisoires, notamment pour le culte agendé au 09.11.25 et n'y a pour l'instant pas encore donné de nouvelles. Elle informe aussi que la sonorisation sera réadaptée à partir du module existant, notamment avec une option bluetooth ajoutée, et sera mise en fonction très prochainement. Elle signale qu'un retour du canton relatif au tout nouveau règlement communal traitant des sépultures et du cimetière, qui lui a été transmis durant février 2025, vient d'être fait. Ce règlement tout comme la révision des statuts de l'ASIPE, notamment pour la modification du plafond d'endettement, feront chacun l'objet de préavis qui seront soumis lors de la prochaine séance du Conseil.

Puis, elle aborde le sujet de prochaines manifestations en 2026, dont le marché du 30<sup>ème</sup>, avec un appel à collaborer au sein de la commission car elle recherche encore un.e responsable des bénévoles mais aussi pour l'organisation de la cantine. En octobre 2026, la commune sera hôte d'honneur du Comptoir Vully-Avenches à Salavaux et elle recherche également du soutien pour l'organisation du projet. Une séance d'information aura lieu le 16 octobre prochain et quiconque intéressé à y participer est la bienvenue.

**La Présidente** remercie ainsi la Municipalité pour son intervention.

## **Point 9 : Propositions individuelles et divers**

Elle donne ensuite la parole à quiconque souhaitant intervenir.

**Mme Irma Schüpbach** indique qu'elle avait demandé à la Municipalité que les branches du noisetier de M. Jaquier soient coupées, ce qui n'a toujours pas été fait et qui notamment obstrue l'éclairage nocturne de la route. Elle revient également sur le sujet du choix des employés à la déchetterie dont elle n'avait pas eu de réponse.

**M. Le Vice-Syndic** informe qu'une communication avait été pourtant faite depuis dans le « Chevroux nouvelles », avec un rappel à tous les propriétaires pour le respect du règlement communal concernant la taille sur leur propriété, mais que la Municipalité va faire le nécessaire concernant sa demande. Il relève que le poste d'auxiliaire à la déchetterie avait aussi été communiqué dans un tout-ménage, qu'il était donc ouvert à tous et que la situation se passe très bien avec les personnes qui ont été employées.

**M. Raymond Cuany** demande si un retour a été donné par les sécuritas concernant leurs interventions de cet été sur le territoire communal, car il les a trouvés particulièrement discrets, ce à quoi **M. Denis Mayor** répond que non, pas encore, mais qu'un entretien sera fait avec eux pour aborder ce sujet et des possibles améliorations pour l'année suivante. Il informe également des modifications apportées au niveau des signalisations. À cet effet, **Mme Cécile Monn Steiner** évoque le panneau d'interdiction à l'entrée de la plage au port comportant beaucoup d'éléments indiqués dessus ainsi qu'une expérience anecdotique à ce sujet et demande s'il ne serait pas plutôt favorable de mettre en avant la cohabitation au lieu de multitudes interdictions. Non seulement ces dernières sont trop nombreuses mais aussi, elles ne sont pas contrôlées. Elle se questionne sur l'efficacité réelle d'une telle signalisation. **M. Denis Mayor** informe que la Municipalité se penche déjà sur la question et reconnaît que le panneau n'est pas des plus optimaux. Néanmoins, au niveau des amendes pour le non respect des directives mises en place, non seulement seule la police est habilitée à le faire mais aussi que la pratique en soi est plutôt complexe. **Mme La Présidente** relève et salue les modifications précédemment évoquées que la Municipalité a déjà entreprise dans la signalisation au port, notamment avec une formulation plus positive et des quelques améliorations à venir.

**M. Jérôme Schüpbach** remercie quant à lui la Municipalité, ainsi que les sociétés locales, pour les activités et animations effectuées sur la place de loisirs cet été.

Comme il n'y a plus d'autre demande d'intervention, **La Présidente** remercie **M. Samuel Danzinelli, huissier**, pour l'installation de la salle, chacun et chacune pour sa présence et sa participation et invite chaque membre qui le souhaite à partager un moment de convivialité au Restaurant du Port. La séance est levée à 20h51.

La Présidente du Conseil :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Sabra Chuard